

## Séance publique du 12 juin 2007

### Délibération n° 2007-4170

commission principale : développement économique

objet : **Observatoire hôtelier de l'agglomération lyonnaise - Versement d'une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Le schéma directeur d'équipement hôtelier (SDEH)*

L'agglomération lyonnaise s'est dotée, en juin 2003, d'un schéma directeur d'équipement hôtelier, document de référence élaboré dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté urbaine, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la ville de Lyon, l'Office de tourisme du Grand Lyon et la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône. Ce schéma, approuvé par les différents partenaires, définit les grands axes de développement en matière d'hôtellerie à horizon 2008 et fournit, par ailleurs, le cadre nécessaire à la réflexion pour les négociations avec des investisseurs potentiels et l'instruction des demandes d'autorisation de création et d'extension d'hôtels.

#### *Ses principales orientations à échéance 2008 :*

- un potentiel de développement de 1 800 à 2 400 chambres pour accompagner la croissance du marché,
- le scénario retenu correspond à une croissance moyenne de la demande de 3,2 % par an, croissance plus soutenue en fin de schéma en raison de la réalisation et de la mise en marché de grands équipements structurants (ouverture de la salle 3000 du centre des Congrès de Lyon, extension du palais des expositions Eurexpo, création d'équipements de loisirs et culturels sur les sites Lyon-Confluence et Carré de Soie, renforcement des actions de promotion et de commercialisation de la destination Lyon),
- favoriser la requalification de l'hôtellerie indépendante et familiale existante en milieu urbain.

#### *Les faits marquants 2006 du marché Grand Lyon :*

Dans l'agglomération lyonnaise, le tourisme représente un milliard d'euros de chiffre d'affaires et près de 20 000 emplois. 650 M€ sont générés par le tourisme d'affaires (congrès et salons professionnels), 300 M€ par le tourisme d'agrément et 50 M€ pour le tourisme à la journée.

Le parc hôtelier de l'agglomération lyonnaise compte un nombre de 11 589 chambres homologuées, quasiment stable par rapport à 2005. Le développement de l'offre en catégorie 3\* (ouverture de l'hôtel de la Cité-Concorde à Lyon 6° avec 169 chambres en 3\*) est renforcé par des radiations d'hôtels économiques et la montée en gamme des dossiers CDEC. Les dossiers autorisés représentent 300 chambres supplémentaires en 4\*, les projets en cours d'étude 1 000 chambres en 4/3\*. Le taux d'occupation moyen de 67 % est identique à celui de 2005 mais il convient de souligner la belle performance des hôtels 4\* avec un taux d'occupation moyen de 62,9 %, en nette augmentation de + 6,4 %. La demande est globalement stable, cependant l'année 2006 se caractérise par une activité en retrait de 2,5 % au titre du 1er semestre et une accélération du développement du tourisme d'affaires au 2° semestre de + 7,6 % par rapport à la même période en 2005. Le prix moyen d'hébergement se stabilise à 76,20 €, soit + 1,1 % par rapport à 2005 et le revenu moyen disponible par chambre ou "Revpar" augmente de 3,6 %.

### *L'observatoire hôtelier de l'agglomération lyonnaise*

Par délibération en date du 4 mai 2000, le conseil de Communauté a approuvé la création d'un observatoire hôtelier dans l'agglomération. Cet observatoire fournit les éléments d'évolution de l'offre (volume, occupation, prix, etc.) et de la demande (segmentation du marché, origine de la clientèle, etc.) sur la base d'enquêtes mensuelles et trimestrielles. Il permet également d'ajuster les propositions de développement issues du schéma directeur de développement hôtelier de l'agglomération lyonnaise. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon en partenariat avec la ville de Lyon et la Communauté urbaine par le biais de la convention du 22 août 2000. La convention est tacitement reconduite chaque année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, sur la même clef de répartition du financement.

### *Le financement*

Le coût total de l'observatoire hôtelier s'élève à 9 328,80 € TTC au titre de l'année 2007, répartis comme suit :

- CCIL	3 109,60 € TTC
- Communauté urbaine	3 109,60 € TTC
- ville de Lyon	3 109,60 € TTC

La participation de la Communauté urbaine se ferait par le versement d'une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-1059 en date du 3 mars 2003 qui valide le principe de la réactualisation du schéma directeur de développement hôtelier de l'agglomération lyonnaise pour la période 2002-2008 ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

### **DELIBERE**

**1° - Autorise** le versement d'une subvention de 3 109,60 € à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour la participation annuelle 2007 à l'observatoire hôtelier.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 380 - fonction 94 - opération n° 0754.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,